CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E46217** **VALABLE JUSQU'AU** **12/09/2027**

ÉDITÉ LE 09/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/01/1995

Raison sociale : ART ET COULEURS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/08/2026

Capital : 180 000

6 BOULEVARD EMILE ZOLA
4 6
44600 SAINT-NAZAIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST NAZAIRE 399 797 992

Siret : 399 797 992 00027

Téléphone : 02 40 22 97 34 **Fax :**

Portable :

Code NACE : 4334Z

Responsabilité légale :
BEL HORIZON (895 346 765) / FOUILLET LEONIE PRÉSIDENT / LE NORMAND FRANCK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Numéro caisse de congés payés : 5416628

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000/002 162695

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000/002 162695

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

E-mail : accueil@artetcouleurs44.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 635 623 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	16	13/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/09/2026 09:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.